



Retail

Tarifs 2026

2026 Retail v1.0

La musique, un atout pour booster votre activité !

Vous envisagez d'utiliser la musique dans votre magasin ? Vous êtes au bon endroit. La musique donne le ton et booste votre business. Elle crée l'ambiance, permet à votre activité de se démarquer de la concurrence et renforce l'identité de votre marque. Vous créez ainsi une expérience unique et agréable pour votre clientèle et vous investissez dans leur satisfaction.

Et des clients satisfaits... sont des clients fidèles !

POURQUOI AI-JE BESOIN D'UNE LICENCE ?

Pour jouer de la musique en privé, vous n'avez pas besoin de licence. Mais dès que vous diffusez de la musique dans un lieu public - pour vous-même, votre équipe et vos client·e·s - vous avez besoin d'une licence de musique.

Avec une licence Unisono, vous profitez pleinement et en toute sérénité des meilleurs titres du moment comme des grands classiques intemporels. Choisissez librement parmi des hits (inter)nationaux et une grande diversité de styles, des ambiances relaxantes aux rythmes les plus énergiques. Adaptez la bande-son à l'instant présent, à votre équipe ou à vos client·e·s, ainsi qu'à l'identité de votre marque. Ainsi, **vous boostez votre entreprise au rythme des beats.**

Unisono propose une licence musique adaptée à votre réalité :

- Droits d'auteur : établissements commerciaux (108)4
- Droits voisins : magasins (bien matériels) et galeries commerçantes (5)6
- Droits voisins : services (3)7
- Droits d'auteur: expositions & foires commerciales (24A)8
- Droits d'auteur: exploitation de stands, foires commerciales (24B)9
- Droits d'auteur: véhicules équipés de haut-parleurs extérieurs (109)10
- Droits voisins : activités temporaires à l'intérieur (15)11
- Droits d'auteur: parkings (120)12
- Droits d'auteur: forains (112)13

Dans ce guide, vous trouverez les tarifs applicables aux droits d'auteur et aux droits voisins (rémunération équitable).

Réglez votre licence au moins 5 jours avant le début de votre utilisation musicale. Ainsi, vous êtes en règle et bénéficierez du meilleur prix. Tous les tarifs sont exprimés en € et s'entendent hors TVA de 6 %.

POUR CHAQUE EURO QUE VOUS INVESTISSEZ DANS LA MUSIQUE, 85 % REVIENNENT AUX ARTISTES

Avec votre licence vous offrez aux créateur·rice·s et aux artistes une rémunération juste pour l'utilisation de leur musique. Car pour chaque euro que vous investissez dans la musique, 85% revient directement aux créateur·rice·s. Cette contribution leur permet de continuer à investir dans la création de nouveaux titres. Et vous et vos client·e·s en profitez également. **Tout le monde y gagne !**

Les autres 15 % constituent les frais de fonctionnement d'Unisono. Nous garantissons ainsi un traitement fluide de votre dossier et la répartition des montants.



Droits d'auteur : établissements commerciaux (108)

Musique mécanique de fond - contrat annuel

Ajustement annuel du prix selon la formule de révision des prix à partir du 01.01.2026

A. Etablissements jusque 100 m² inclus

	Modalités de paiement	Droits	TVA (6%)	Total	Annuel
1. AUDIO	Trimestriel	€ 57,77	€ 3,47	€ 61,24	€ 231,09
	Semestriel	€ 107,43	€ 6,45	€ 113,87	€ 214,86
	Annuel	€ 202,69	€ 12,16	€ 214,85	€ 202,69
2. AUDIO-VISUEEL	Trimestriel	€ 86,65	€ 5,20	€ 91,85	€ 346,61
	Semestriel	€ 167,59	€ 10,06	€ 177	€ 322,29
	Annuel	€ 304,04	€ 18,24	€ 322,28	€ 304,04

B. Etablissements de 101 m² à 200 m²

	Modalités de paiement	Droits	TVA (6%)	Total	Annuel
1. AUDIO	Trimestriel	€ 90,12	€ 5,41	€ 95,53	€ 360,48
	Semestriel	€ 167,59	€ 10,06	€ 177,65	€ 335,18
	Annuel	€ 316,20	€ 18,97	€ 335,17	€ 316,20
2. AUDIO-VISUEEL	Trimestriel	€ 135,18	€ 8,11	€ 143,29	€ 540,72
	Semestriel	€ 251,38	€ 15,08	€ 266,46	€ 502,76
	Annuel	€ 474,31	€ 28,46	€ 502,77	€ 474,30

C. Superficies sonorisées jusqu' à 10 m² (exemple : échoppes sur marché...)

Une réduction de 50% des montants de base mentionnés sous A1 ou A2 sera appliquée si la superficie de l'établissement ne dépasse pas les 10 m².

D. Etablissements avec sonorisation dans les locaux/lieux avoisinants, à la façade, la terrasse ou la salle annexe et les diffuseurs permanents sur la voie publique, dans la galerie...

La superficie de l'établissement est à majorer de la superficie réellement sonorisée de ces exploitations complémentaires.

E. Exploitations temporaires (1)

Si l'établissement a une exploitation temporaire, le montant à payer sera calculé de la manière suivante, tenant compte des montants de base.

Etablissements ayant une exploitation temporaire ininterrompue :

- **de maximum un trimestre** : 50% du tarif annuel susmentionné
- **de maximum un semestre** : 75% du tarif annuel susmentionné

F. Perceptions occasionnelles

Avec autorisation au préalable (si la demande est faite au moins 5 jours avant la manifestation)

- Tarif par jour : 10% du tarif annuel
- Tarif par mois : 25% du tarif annuel

G. Etablissements à partir 201 m²

Superficie sonorisée(in m ²)	Audio		
	Droits	TVA (6%)	Total
201 - 300	€ 397,28	€ 23,84	€ 421,11
301 - 400	€ 478,35	€ 28,70	€ 507,05
400 - 500	€ 559,44	€ 33,57	€ 593,01
501 - 600	€ 640,52	€ 38,43	€ 678,95
601 - 800	€ 721,60	€ 43,30	€ 764,90
801 - 1.000	€ 802,68	€ 48,16	€ 850,84
1.001 - 1.200	€ 883,76	€ 53,03	€ 936,79
1201 - 1.400	€ 964,84	€ 57,89	€ 1.022,73
1.401 - 1.600	€ 1.045,92	€ 62,76	€ 1.108,68
1.601 - 2.000	€ 1.127,00	€ 67,62	€ 1.194,62
2.001 - 2.400	€ 1.208,08	€ 72,48	€ 1.280,56
2.401 - 2.800	€ 1.289,16	€ 77,35	€ 1.366,51
2.801 - 3.200	€ 1.370,24	€ 82,21	€ 1.452,45
3.201 - 3.600	€ 1.451,32	€ 87,08	€ 1.538,40

¹ Les points précités C et D restent d'application.

3.601 - 4.400	€ 1.532,40	€ 91,94	€ 1.624,34
4.401 - 5.200	€ 1.613,48	€ 96,81	€ 1.710,29
5.201 - 6.000	€ 1.694,56	€ 101,67	€ 1.796,23
6.001 - 6.800	€ 1.775,64	€ 106,54	€ 1.882,18
6.801 - 7.600	€ 1.856,72	€ 111,40	€ 1.968,12
7.601 - 9.200	€ 1.937,80	€ 116,27	€ 2.054,07
9.201 - 10.800	€ 2.018,88	€ 121,13	€ 2.140,01
10.801 - 12.400	€ 2.099,86	€ 125,99	€ 2.225,85
12.401 - 14.000	€ 2.181,04	€ 130,86	€ 2.311,90
14.001 - 15.600	€ 2.262,12	€ 135,73	€ 2.397,85
Supplément par tranche entamée de 1.600 m ² au-delà de 15.600 m ²	€ 81,08	€ 4,86	€ 85,94
Supplément par an par appareil audiovisuel placé - à ajouter au tarif audio	€ 108,63	€ 6,52	€ 115,15

H. Paiement périodique en cas d'application du point G ci-dessus

Par semestre = **53,00%** du montant de base annuel

Par trimestre = **28,50%** du montant de base annuel

Droits voisins : magasins (bien matériels) et galeries commerçantes (5)

Tarif de la Rémunération Équitable

Indexé sur base de l'indice consommation du mois de décembre 2025

Surface	Intérieur	Extérieur	Haut-parleurs
Jusqu'à 200 m ²	€ 81,64	€ 40,82	1 à 2
Jusqu'à 400 m ²	€ 113,40	€ 56,70	3 à 5
Jusqu'à 600 m ²	€ 136,09	€ 68,04	6 à 10

Jusqu'à 800 m ²	€ 158,75	€ 79,38	11 à 15
Jusqu'à 1,000 m ²	€ 181,45	€ 90,72	16 à 20
Jusqu'à 1,200 m ²	€ 226,81	€ 113,40	21 à 25
Jusqu'à 1,500 m ²	€ 272,19	€ 136,10	26 à 30
Jusqu'à 2,000 m ²	€ 362,95	€ 181,47	31 à 40
Jusqu'à 3,000 m ²	€ 453,69	€ 226,84	41 à 50
Jusqu'à 4,000 m ²	€ 521,74	€ 260,87	51 à 60
Jusqu'à 5,000 m ²	€ 589,80	€ 294,90	61 à 70
Jusqu'à 7,500 m ²	€ 657,83	€ 328,91	71 à 90
Jusqu'à 10,000 m ²	€ 725,90	€ 362,95	91 à 110
>10,000 m ²	€ 816,61	€ 408,31	>110

Droits voisins : services (3)

Tarif de la Rémunération Équitable

Indexé sur base de l'indice consommation du mois de décembre 2025

Surface	Intérieur	Extérieur	Haut-parleurs
Jusqu'à 200 m ²	€ 81,64	€ 40,82	1 à 2
Jusqu'à 400 m ²	€ 113,40	€ 56,70	3 à 5
Jusqu'à 600 m ²	€ 136,09	€ 68,04	6 à 10
Jusqu'à 800 m ²	€ 158,75	€ 79,38	11 à 15
Jusqu'à 1.000 m ²	€ 181,45	€ 90,72	16 à 20
Jusqu'à 1.200 m ²	€ 226,81	€ 113,40	21 à 25
Jusqu'à 1.500 m ²	€ 272,19	€ 136,10	26 à 30
Jusqu'à 2.000 m ²	€ 362,95	€ 181,47	31 à 40
Jusqu'à 3.000 m ²	€ 453,69	€ 226,84	41 à 50
Jusqu'à 4.000 m ²	€ 521,74	€ 260,87	51 à 60
Jusqu'à 5.000 m ²	€ 589,80	€ 294,9	61 à 70
Jusqu'à 7.500 m ²	€ 657,83	€ 328,91	71 à 90
Jusqu'à 10.000 m ²	€ 725,90	€ 362,95	91 à 110
>10.000 m ²	€ 816,61	€ 408,31	>110

Droits d'auteur: expositions & foires commerciales (24A)

Avec ou sans prix d'entrée - Tarif par jour

Ajustement annuel du prix selon la formule de révision des prix à partir du 01.01.2026

A. Sonorisation générale (musique mécanique)

Superficie (m ²)	Sonorisation générale + musique mécanique dans les stands			Sonorisation générale		
	Droits	VTA	Total	Droits	VTA	Total
1 - 400	€ 42,11	€ 2,53	€ 44,64	€ 34,87	€ 2,09	€ 36,96
401 - 700	€ 62,49	€ 3,75	€ 66,24	€ 51,18	€ 3,07	€ 54,25
701 - 1.000	€ 83,40	€ 5,00	€ 88,40	€ 63,74	€ 3,82	€ 67,56
1.001 - 2.000	€ 107,42	€ 6,45	€ 113,86	€ 85,75	€ 5,14	€ 90,89
2.001 - 5.000	€ 135,61	€ 8,14	€ 143,74	€ 109,55	€ 6,57	€ 116,12
5.001 - 10.000	€ 173,22	€ 10,39	€ 183,62	€ 130,94	€ 7,86	€ 138,79
10.001 - 20.000	€ 196,37	€ 11,78	€ 208,15	€ 148,23	€ 8,89	€ 157,12
20.001 - 30.000	€ 220,59	€ 13,24	€ 233,82	€ 162,68	€ 9,76	€ 172,44
30.001 - 40.000	€ 245,49	€ 14,73	€ 260,22	€ 169,58	€ 10,18	€ 179,76
40.001 - 50.000	€ 270,36	€ 16,22	€ 286,58	€ 179,58	€ 10,77	€ 190,35
50.001 - 60.000	€ 294,65	€ 17,68	€ 312,33	€ 186,20	€ 11,17	€ 197,37
60.001 - 70.000	€ 318,41	€ 19,10	€ 337,52	€ 193,69	€ 11,62	€ 205,32
70.001 - 80.000	€ 342,74	€ 20,56	€ 363,30	€ 200,67	€ 12,04	€ 212,71
80.001 - 90.000	€ 367,24	€ 22,03	€ 389,28	€ 207,61	€ 12,46	€ 220,07
90.001 - 100.000	€ 391,92	€ 23,52	€ 415,44	€ 215,77	€ 12,95	€ 228,72
Plus de 100.000	€ 416,85	€ 25,01	€ 441,86	€ 225,06	€ 13,50	€ 238,57

Si les diffusions dans un stand sont faites de telle façon qu'elles remplacent la sonorisation générale de la foire, il y a lieu d'appliquer le tarif B ci-dessus.

- Maximum à percevoir pour le premier mois : tarif de 21 jours
- À percevoir pour chaque mois supplémentaire : tarif d'un jour

B. Sonorisation individuelle - Par exposant par jour (musique mécanique dans les stands)

Superficie sonorisée (m ²)	Avec sonorisation générale			Sans sonorisation générale		
	Droits	VTA	Total	Droits	VTA	Total
1 - 50	€ 9,90	€ 0,59	€ 10,49	€ 24,75	€ 1,49	€ 26,24
51 - 100	€ 12,38	€ 0,74	€ 13,12	€ 30,94	€ 1,86	€ 32,80
101 - 150	€ 15,47	€ 0,93	€ 16,40	€ 38,67	€ 2,32	€ 40,99
151 - 200	€ 19,34	€ 1,16	€ 20,50	€ 48,34	€ 2,90	€ 51,24
Par tranche entamée de 50m ² au-delà de 200m ²	€ 3,87	€ 0,23	€ 4,10	€ 9,69	€ 0,58	€ 10,27

N.B. : Si l'exposant a un contrat pour son établissement : 50% du tarif pour son stand.

Droits d'auteur: exploitation de stands, foires commerciales (24B)

Avec ou sans prix d'entrée - musique mécanique - contrat annuel

Ajustement annuel du prix selon la formule de révision des prix à partir du 01.01.2026

A. Stands avec une superficie sonorisée de maximum 100 m²

Nombre maximal de participations aux foires	Montants (€)		
	Droits	VTA	Total
6	476,57	28,59	505,16
9	714,86	42,89	757,75
12	953,14	57,19	1010,33
15	1191,43	71,49	1262,92
supplément par tranche entamée de 3 foires	238,28	14,30	252,58

B. Stands avec une superficie sonorisée supérieure à 100 m²

Une majoration de 25% des montants de base sera appliquée par tranche entamée de 100 m² au-delà de la base de 100 m².

C. Stands avec des superficies différentes appartenant à un même exploitant

Dans le cas d'une combinaison de stands avec différentes superficies sonorisées, la moyenne de la somme de toutes les superficies sonorisées sera prise en considération.

D. Paiements périodiques

Par semestre = 53,00% du montant annuel

Par trimestre = 28,50% du montant annuel

Droits d'auteur: véhicules équipés de haut-parleurs extérieurs (109)

Musique mécanique de fond - tarif par véhicule

Ajustement annuel du prix selon la formule de révision des prix à partir du 01.01.2026

A. Perception contractuelle - Contrat annuel

Sorte de véhicule	Montant		
	Droits	VTA (6%)	Total
Voiture publicitaire Pour assurer sa publicité personnelle	€ 476,58	€ 28,59	€ 505,17
Voiture publicitaire Pour assurer sa publicité personnelle et la publicité pour des tiers	€ 953,16	€ 57,19	€ 1 010,35
Car publicitaire Avec possibilité d'accès à des fins de publicité personnelle, de documentation et ou de vente	€ 714,87	€ 42,89	€ 757,77
Car publicitaire Avec possibilité d'accès à des fins de publicité personnelle et de publicité pour des tiers, de documentation et ou de vente	€ 1 429,74	€ 85,78	€ 1 515,52

Exploitations temporaires

Etablissements ayant une exploitation temporaire de **maximum un trimestre ininterrompue** : 50% du tarif annuel susmentionné

Etablissements ayant une exploitation temporaire de **maximum un semestre ininterrompue** : 75% du tarif annuel susmentionné

B. Perceptions occasionnelles - Avec autorisation au préalable

Le tarif est seulement d'application en cas de remise du relevé des œuvres exécutées ou représentées dans un délai de 15 jours après la manifestation

Sorte de véhicule	Période	Montant		
		Droits	VTA (6%)	Total
Voiture publicitaire Pour assurer sa publicité personnelle	Par jour	€ 31,77	€ 1,91	€ 33,68
	Par mois	€ 158,86	€ 9,53	€ 168,39
Voiture publicitaire Pour assurer sa publicité personnelle et la publicité pour des tiers	Par jour	€ 63,54	€ 3,81	€ 67,35
	Par mois	€ 317,72	€ 19,06	€ 336,78
Car publicitaire Avec possibilité d'accès à des fins de publicité personnelle, de documentation et ou de vente	Par jour	€ 47,66	€ 2,86	€ 50,52
	Par mois	€ 238,29	€ 14,30	€ 252,59
Car publicitaire Avec possibilité d'accès à des fins de publicité personnelle et de publicité pour des tiers, de documentation et ou de vente	Par jour	€ 95,32	€ 5,72	€ 101,04
	Par mois	€ 476,58	€ 28,59	€ 505,17

Droits voisins : activités temporaires à l'intérieur (15)

Tarif de la Rémunération Équitable

Indexé sur base de l'indice consommation du mois de décembre 2025

Surface	Sans boissons	Haut-parleurs	Avec boissons	Avec danse
Jusqu'à 100 m ²			€ 16,27	€ 20,40
Jusqu'à 200 m ²	€ 8,16	De 1 à 2	€ 30,83	€ 45,33
Jusqu'à 300 m ²			€ 44,91	€ 75,36
Jusqu'à 400 m ²	€ 11,31	De 3 à 5	€ 58,04	€ 111,33
Jusqu'à 500 m ²			€ 70,30	€ 154,42
Jusqu'à 600 m ²	€ 13,56	De 6 à 10	€ 81,64	€ 206,58

Jusqu'à 700 m ²			€ 92,09	€ 270,41
Jusqu'à 800 m ²	€ 15,85	De 11 à 15	€ 101,61	€ 349,30
Jusqu'à 900 m ²			€ 110,23	€ 440,03
Jusqu'à 1.000 m ²	€ 18,13	De 16 à 20	€ 117,96	€ 530,78
Jusqu'à 1.200 m ²	€ 22,64	De 21 à 25		
Jusqu'à 1.500 m ²	€ 27,20	De 26 à 30		
Jusqu'à 2.000 m ²	€ 36,26	De 31 à 40		
Jusqu'à 3.000 m ²	€ 45,33	De 41 à 50		
Jusqu'à 4.000 m ²	€ 52,17	De 51 à 60		
Jusqu'à 5.000 m ²	€ 58,96	De 61 à 70		
Jusqu'à 7.500 m ²	€ 65,77	De 71 à 90		
Jusqu'à 10.000 m ²	€ 72,56	De 91 à 110		
> 10.000 m ²	€ 81,64	>110		
Extra 100 m ²			€ 7,69	€ 90,71

Droits d'auteur: parkings (120)

Musique mécanique de fond - sonorisation générale

Ajustement annuel du prix selon la formule de révision des prix à partir du 01.01.2026

A. Exploitation permanente

Exploitation permanente - Contrat annuel						
Capacité du parking (nombre de voitures)	Parking payant			Parking non-payant		
	Montants (€)			Montants (€)		
	Droits	TVA (6%)	Total	Droits	TVA (6%)	Total
1 - 50	€ 188,86	€ 11,33	€ 200,19	€ 94,43	€ 5,67	€ 100,10
51 - 100	€ 235,06	€ 14,10	€ 249,17	€ 117,53	€ 7,05	€ 124,58
101 - 200	€ 281,26	€ 16,88	€ 298,14	€ 40,63	€ 8,44	€ 149,07
201 - 300	€ 327,46	€ 19,65	€ 347,11	€ 163,73	€ 9,82	€ 173,56
301 - 400	€ 373,66	€ 22,42	€ 396,08	€ 186,83	€ 11,21	€ 198,04
401 - 500	€ 419,86	€ 25,19	€ 445,05	€ 209,93	€ 12,60	€ 222,53
501 - 600	€ 466,06	€ 27,96	€ 494,02	€ 233,03	€ 13,98	€ 247,02

601 - 700	€ 512,26	€ 30,74	€ 543,00	€ 256,13	€ 15,37	€ 271,50
701 - 800	€ 558,46	€ 33,51	€ 591,97	€ 279,23	€ 16,75	€ 295,98
801 - 900	€ 604,66	€ 36,28	€ 640,94	€ 302,33	€ 18,14	€ 320,47
901 - 1.000	€ 650,86	€ 39,05	€ 689,91	€ 325,43	€ 19,53	€ 344,96
1.001 - 1.200	€ 697,06	€ 41,82	€ 738,88	€ 348,53	€ 20,91	€ 369,44
1.201 - 1.400	€ 743,26	€ 44,60	€ 787,86	€ 371,63	€ 22,30	€ 393,93
1.401 - 1.600	€ 789,46	€ 47,37	€ 836,83	€ 394,73	€ 23,68	€ 418,41
1.601 - 1.800	€ 835,66	€ 50,14	€ 885,80	€ 417,83	€ 25,07	€ 442,90
1.801 - 2.000	€ 881,86	€ 52,91	€ 934,77	€ 440,93	€ 26,46	€ 467,39
<i>Par tranche entamée de 400 voitures au-delà de la capacité de 2.000</i>	€ 46,20	€ 2,77	€ 48,97	€ 23,10	€ 1,39	€ 24,49

B. Exploitation temporaire

Durée	Mode de calcul
Exploitation de maximum un mois ininterrompu	25,00% du montant de base annuel "payant" ou "non-payant" selon le cas
Exploitation de maximum un trimestre ininterrompu	50,00% du montant de base annuel "payant" ou "non-payant" selon le cas
Exploitation de maximum un semestre ininterrompu	75,00% du montant de base annuel "payant" ou "non-payant" selon le cas

Paiements périodiques

Par semestre = **53,00%** du montant annuel

Par trimestre = **28,50%** du montant annuel

Droits d'auteur: forains (112)

Musique mécanique de fond - contrat annuel

Ajustement annuel du prix selon la formule de révision des prix à partir du 01.01.2026

Contrat annuel

Superficie Sonorisée par métier			
jusqu'à 100 m ²	Droits	TVA (6%)	Total
AUDIO	€ 254,52	€ 15,27	€ 269,80
AUDIOVISUEL	€ 407,23	€ 24,43	€ 431,66
à partir de 101 jusqu'à 200 m ²			
AUDIO	Droits	TVA (6%)	Total
AUDIO	€ 483,59	€ 29,02	€ 512,61
AUDIOVISUEL	€ 773,74	€ 46,42	€ 820,16
à partir de 201 jusqu'à 300 m ²			
AUDIO	Droits	TVA (6%)	Total
AUDIO	€ 713,93	€ 42,84	€ 756,77
AUDIOVISUEL	€ 1 142,29	€ 68,54	€ 1 210,83
plus de 300 m ²			
AUDIO	Droits	TVA (6%)	Total
AUDIO	€ 929,00	€ 55,74	€ 984,74
AUDIOVISUEL	€ 1 486,40	€ 89,18	€ 1 575,58

Exploitations temporaires

Etablissements ayant une exploitation temporaire de maximum un trimestre ininterrompue : 50% du tarif annuel susmentionné

Etablissements ayant une exploitation temporaire de maximum un semestre ininterrompue : 75% du tarif annuel susmentionné

Réduction

Les forains qui sont membres d'une des fédérations(*) mentionnées ci-dessous, bénéficient d'une **réduction de 10%** sur les montants mentionnés ci-dessus.

- Union des Industriels Forains Belges
- Union Fédérale d'Exploitations Foraines
- Syndicat National libre des Forains
- La défense des Forains Belges SPRL
- Union des Industriels Forains de Wallonie
- Union Fédérale d'Exploitations Foraines Belges « La Liberté »

Musique pour vos collègues

Vous souhaitez diffuser de la musique pour votre équipe dans des espaces auxquels les client·e·s ou les visiteur·euse·s n'ont pas accès ? Excellent choix ! Vous créez ainsi une **ambiance de travail agréable** et donnez un véritable coup de pouce à la **créativité**, à la **productivité** et à la **collaboration** entre collègues ! Que vous optiez pour de la musique dans vos bureaux ou vos espaces de production, vos halls d'usine ou votre cantine : avec la bonne licence, vous êtes sur la bonne voie. Vous pouvez également vous adresser à nous pour la musique lors de fêtes du personnel, au téléphone ou sur votre site web.

Téléchargez le guide 'Musique dans les entreprises' ou effectuez une simulation sur **MyUnisono**.

Musique pendant votre événement

Vous voulez jouer de la musique pendant un événement ? Un excellent choix ! La musique enrichit l'expérience, crée de l'ambiance et fait de chaque événement un moment inoubliable pour vos invité·e·s. Qu'il s'agisse d'une fête d'entreprise, d'un lancement de produit, d'un stand de salon, d'un festival ou d'un événement de réseautage : avec la musique adéquate, vous créez l'ambiance parfaite.

Téléchargez le guide 'Événements' ou effectuez une simulation sur **MyUnisono**.

Remarques : droits d'auteur

Réduction nouveau client

Les nouveaux clients qui souscrivent pour la première fois une licence contractuelle peuvent bénéficier d'une réduction pour nouveau client. Il s'agit d'une réduction unique de 10 % sur le montant annuel des droits d'auteur, octroyée lors de votre première année.

Si vous avez déjà eu une autre licence contractuelle chez nous et que vous en demandez une nouvelle, vous ne pouvez malheureusement plus bénéficier de cette réduction pour nouveau client. Pour plus d'informations sur les conditions d'application de la réduction pour nouveau client, nous vous invitons à consulter nos conditions générales.

Formule de révision des prix

Tous les prix (excl. TVA) mentionnés sur cette fiche tarifaire sont adaptés annuellement selon cette formule : " $p = P \times [0,55 \times (t / T) + 0,15 \times (s / S) + 0,10 \times (c / C) + 0,20]$ " où:

- p est le nouveau prix après révision pour l'année civile en cours
- P est le prix de l'année précédente (c'est-à-dire l'ancien prix qui est ajusté en fonction de la formule)
- t= le tarif pour les activités temporaires à l'intérieur selon l'AR Rémunération équitable pour l'année civile en cours
- T= le tarif pour les activités temporaires à l'intérieur selon l'AR Rémunération équitable pour l'année civile précédente
- s= le barème I de l'échelle des salaires pour la Commission Paritaire 200 pour l'année civile en cours
- S= le barème I de l'échelle des salaires pour la Commission Paritaire 200 pour l'année civile précédente
- c= l'indice des prix du troisième trimestre de l'année X-1 pour la programmation, le conseil et autres activités informatiques.
- C= l'indice des prix du troisième trimestre de l'année X-2 pour la programmation, le conseil et autres activités informatiques

L'ajustement du prix a pour seul objectif de faire évoluer le tarif en fonction du coût réel lié à la création d'une œuvre.

Conditions générales

Les conditions générales sont disponibles sur le site web www.unisono.be

Conditions Droits Voisins (Rémunération Equitable)

Depuis le 1er janvier 2020, les droits d'auteur (Sabam) et la Rémunération Equitable sont perçus ensemble par la plateforme unique www.unisono.be. Les dispositions réglementaires, les tarifs et des modalités de perception de la Rémunération Equitable sont arrêtés par :

- "L'Arrêté royal relatif à la rémunération équitable au profit des artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs pour l'exécution publique de phonogrammes ou la radiodiffusion de phonogrammes" (17 décembre 2017, M.B. 29 décembre 2017)
- "L'Arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 17 décembre 2017 relatif à la rémunération équitable au profit des artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs pour l'exécution publique de phonogrammes ou la radiodiffusion de phonogrammes" (8 juillet 2018, M.B. 12 juillet 2018)
- "L'Arrêté royal fixant les modalités de la simplification administrative pour la perception des droits d'auteur et des droits voisins relatifs à l'exécution publique de phonogrammes" (17 mai 2019, M.B. 29 mai 2019)
- "L'Arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 17 décembre 2017 relatif à la rémunération équitable au profit des artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs pour l'exécution publique de phonogrammes ou la radiodiffusion de phonogrammes" (17 mai 2019, M.B. 29 mai 2019)
- "L'Arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 17 décembre 2017 relatif à la rémunération équitable au profit des artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs pour l'exécution publique de phonogrammes ou la radiodiffusion de phonogrammes" (18 mai 2021, M.B. 2 juin 2021).

Indexation de la Rémunération équitable : indexée sur la base de l'indice des prix à la consommation de décembre 2025.

Pour plus d'informations concernant l'utilisation de musique à partir du 01/01/2020, vous pouvez vous adresser à Unisono.